

L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

Lettres du CNE,
de Poitiers-
Vivonne, de
Liancourt

Badinter est
mort, pas la
peine de mort

Nouvelles des
prisons pour
étranger·es

De la prison
à la psychiatrie,
un récit

Tarascon :
procès d'une
évasion

Robocops
partout

2€ - gratuit pour
les prisonnier·es

n° 59 - avril 2024



Depuis 2001, *L'Envolée* est un porte-voix pour les prisonniers et les prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Grâce à une émission de radio hebdomadaire, diffusée nationalement, nous maintenons un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle et de la censure de l'administration pénitentiaire. En publiant des lettres que nous recevons, des récits de procès, des analyses sur les lois, notre journal lutte contre l'enfermement. Les prisonniers et les prisonnières ont malheureusement une place de choix pour comprendre la carcéralisation du monde. Nous ne comptons que sur les abonnements extérieurs et les événements de soutien pour financer le journal : pour vous abonner, envoyez-nous votre adresse. L'abonnement coûte 15 euros par an, règlement par chèque à l'ordre de *L'Envolée*. Il est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières.

***L'Envolée* – c/o FFP,
1 rue de la solidarité,
75019 Paris**
Répondeur et textos :
07 53 10 31 95
Direct de la radio :
01 40 05 06 10
www.lenvolee.net
contact@lenvolee.net
Twitter : @l_envolee
Insta : @lenvoleejournal
**Facebook : L'Envolée
journal**

Dépot légal à parution TGI Paris, n° 20 306 – Directrice de publication : Ingrid Leys – Impression : ExpressionsII, Paris XI^e. Commission paritaire en cours.

Édito

Opération Wuambushu contre les sans-papiers à Mayotte, *opération « place nette »* contre les habitant-es des quartiers, *opération « cellule nette »* contre les prisonnier-es, *opération « ferme ta gueule »* sur la Palestine, *opération « autorité »* contre les mineur-es et leurs parents, avec couvre-feu à Pointe-à-Pitre... Et la grand-messe des JO comme anesthésique... Mais la vidéosurveillance algorithmique, les 125 juges recrutés pour l'occasion, tout ça restera en place une fois la flamme éteinte pour enfermer et contrôler toujours plus. C'est la même *opération* raciste et antipauvre qui continue.

Côté administration pénitentiaire (AP) aussi, passage de flambeau avec le départ du patron Laurent Ridel. Tel un PDG qui vante son chiffre d'affaires lors d'un pot de départ, il se félicite de voir la pénitentiaire « en plein essor avec plus de 76 000 personnes actuellement détenues, 180 000 mises en probation (c'est-à-dire des personnes purgeant une peine en milieu ouvert) ». Il connaît bien sa boutique : l'AP ne se contente pas d'enfermer. Dehors, elle contrôle et surveille une partie toujours plus grande de la population. « Nous sommes un peu la balayeuse de la société, nous récupérons, entre guillemets, tous les échecs de la société. » Pour celles et ceux qui croiraient qu'il parlait de son personnel, rappelons tout le bien qu'il leur a fait ! D'ailleurs, le syndicat FO-Justice ne s'y trompe pas au moment de saluer le bilan du patron : sous sa direction, les matons ont obtenu leur recatégorisation – et les augmentations qui vont avec. Pour la première fois depuis... très longtemps, les concours de recrutement ont fait le plein. Ridel a bien contribué à redorer le blason de la pénitentiaire qui était jusque-là restée selon lui « trop humble, trop discrète ». Dans ce grand récit à la gloire de l'institution, il est toujours question de *violences carcérales* – c'est-à-dire entre prisonnier-es ou contre les matons –, jamais de *violence pénitentiaire* – celle de l'institution et de ses agents.

Quant au repreneur de la boîte, Sébastien Cauwel, il a été secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe, où il a réprimé les révoltes sociales à partir d'août 2021 et incarné le refus de l'État d'amnistier les prisonnier-es (voir *L'Envolée* n° 55). Du coup, il est bien placé pour savoir que la prison sert aussi à briser les mouvements sociaux – ça tombe à pic, en cette période d'offensive antisociale. Et puis il sait bien que l'administration pénitentiaire doit rester la deuxième « grande muette », après l'armée : rien ne doit en sortir. Alors qu'il était directeur de l'école nationale d'administration pénitentiaire (Énap), l'établissement a porté plainte pour diffamation après la dénonciation publique de violences sexuelles. Aux grands hommes, la patrie reconnaissante !

Bon, on aurait aussi pu vous parler de Badinter (c'est vrai, il est mort...) mais Kamel et les prisonniers de Montmédy le font mieux que nous.

« LE CNE, À REFAIRE ? NON ! »

Centre pénitentiaire de Caen Le 20 novembre 2023

Que dire sur le CNE de Luynes 2 ? Et par où commencer ? Une chose est sûre : c'est très dur. Tous les matons, même les gradés, se la pètent grave, très grave. C'est comme à l'armée et les maisons de correction que j'ai faites, mais en plus dur. Ils te prennent pour des bébés. Quand tu sors pour aller en promenade, tu n'as même pas le droit de parler avec ton voisin devant ta porte de cellule, même pas lui dire bonjour. On va où ?! Mais on ira... En deux mots : tu pètes ou tu éternues, tu prends un compte-rendu d'incident.

Les activités sont nulles à chier. Ce n'est pas obligatoire mais on te fait comprendre qu'il faut y aller quand même. On juge ton comportement, tes déplacements et qui tu fréquentes. Les activités ? Hi hi hi ! Une femme qui vient avec des animaux. J'aime les animaux, mais vu les conditions dans lesquelles ils sont transportés, c'est mieux de fermer les yeux. Dans des cages minuscules, ils ne peuvent même pas se retourner. Si Brigitte Bardot voyait cela, ça serait la guerre, c'est sûr. Et une activité pour voir quoi ? Deux chiens très peureux dont tu ne peux même pas t'approcher car ils ont peur et te montrent les crocs... MDR. Deux lapins, une colombe qui n'a plus de queue car elle se l'est faite bouffer – c'est la femme qui nous l'a dit – et deux serpents dans des sas si petits que tu fermes avec un lacet. Mort de rire, voilà l'animation.

Et la deuxième animation n'est pas mieux, c'est sur la musique. C'est l'intervenante qui me l'a dit : « Tu es obligé d'y participer. » Je l'ai fait, mais à contrecœur, car elle rapporte tout au gradé, vous voyez l'ambiance de fou.

De plus, tu dois obligatoirement passer devant une Spip, qui est là juste pour reparler de pourquoi tu es là et de pourquoi tu as été jugé, et rien d'autre ! Et le lendemain, tu passes devant une psychologue. Les deux passages sont obligatoires : « Spip et psycho » et, honnêtement, on croirait repasser devant le juge et le procureur. En plus, elles te posent des questions sèchement et de façon autoritaire, mais j'ai rien voulu dire et rien répondre. Elles n'ont pas aimé. Cinq ans après les faits, elles n'ont pas à te rejuger comme elles l'ont fait avec moi, car elles savent déjà toutes pourquoi tu es là et pour combien de temps. C'est pour cela que je n'ai pas répondu et, du coup, j'ai été convoqué chez le commandant.

En plus, on nous demande de choisir trois CD pour finir ta peine ; j'en ai choisi deux, et les deux ont été refusés. Je ne sais pas pourquoi, on m'a proposé d'autres CD, j'ai refusé, du coup ils m'ont envoyé ici à Caen. C'est ça, la réinsertion, MDR ! Comment veux-tu le prendre ? Et pourquoi on te demande de choisir ?

En plus, on te laisse pas dormir. Toutes les deux heures, on t'allume la lumière et tu dois répondre toutes les nuits « merci », et si tu ne réponds pas, on tape à ta porte jusqu'à quand (« Caen ») que tu répondes. Je ne vous explique même pas le lendemain dans quel état tu es, et cela dure pendant six semaines.

Pour l'aumônier, on t'explique que c'est un droit fondamental... Ouais, je l'ai vu qu'une seule fois, en visite dans un bureau alors que d'habitude tu le reçois en cellule. Tu n'as pas le droit à l'étude biblique, ni à la messe ni au culte, moi qui y allais tous les mercredis et dimanches. On m'a tout enlevé du jour au lendemain : ça aussi, c'est interdit, ils n'ont pas le droit de nous enlever cela.

Quand tu sors du CNE, tu respires et tu revis. À refaire ? Non.

Blanche



« APRÈS CE QU'IL A FAIT POUR MOI, JE NE POURRAI JAMAIS VOUS DIRE QUI C'EST »

DRAGUIGNAN : PROCÈS EN APPEL D'UNE ÉVASION



En janvier 2019, un prisonnier s'évade lors d'une extraction judiciaire à Tarascon. Il est arrêté six mois plus tard avec deux autres personnes. Dès l'instruction, c'était mal barré pour les trois accusés qui s'étaient tout de suite vu coller, en plus d'une évasion « avec usage d'armes », une « tentative de meurtre avec préméditation sur personne dépositaire de l'autorité publique ».

Au procès en première instance aux assises d'Aix-en-Provence, en janvier 2023, la procureure avait explicitement requis des « peines exemplaires ». Au terme d'audiences dans un tribunal blindé de journalistes des médias régionaux, de représentants des syndicats de surveillants et de personnel de l'administration pénitentiaire (AP) – dont le directeur interrégional Stéphane Gély en personne, également présent en appel – ce premier procès s'était soldé par un verdict de vingt-cinq, vingt-deux et dix-huit ans d'enfermement pour les trois accusés. Le syndicat FO-Justice s'était fendu d'un tract pour se réjouir de la dureté de ces condamnations, propres selon eux à « envoyer un message » aux prisonniers qui pensent à s'évader et à qui voudrait les y aider.

En France – de mémoire d'Envolée, du moins –, personne n'avait jamais été condamné à autant de prison pour une évasion. Comme aucun des accusés ne reconnaissait la tentative de meurtre, ils avaient logiquement décidé de faire appel. Un procès en appel s'est tenu du 11 au 16 janvier dernier. Ils ont repris de lourdes peines, mais l'appel leur a permis de faire tomber cette qualification criminelle qu'on avait voulu leur mettre sur le dos – et les peines éliminatrices qui vont avec.

Profiter d'une extraction pour s'extraire

Le 28 janvier 2019 à l'aube, en face du tribunal de Tarascon où il doit être auditionné, un prisonnier du centre pénitentiaire de Béziers parvient à s'échapper du fourgon pénitentiaire avec l'aide de deux hommes respectivement munis d'un pistolet et d'un fusil d'assaut : des armes impressionnantes, choisies pour décider les trois surveillantes de l'escorte à relâcher leur prisonnier. Le chauffeur ne l'entend pas de cette oreille : dans une bouffée d'héroïsme, il démarre en trombe – quitte à laisser en plan son chef d'escorte occupé à sonner à la porte du tribunal. Les deux « collègues » de l'évadé, comme il les appellera au procès, tirent dans les pneus du véhicule qui s'immobilise et se barrent dès qu'il réussit à sauter du véhicule.

Nicole Belloubet s'était d'ailleurs pointée à Tarascon le jour même pour consoler les syndicats de matons en colère. Le message était clair : il y avait trois personnes à l'évasion ? Pour laver l'honneur de la pénitencière, il en faudra trois – au moins ! – au procès. Lorsque l'évadé a été arrêté dans une maison isolée à la campagne six mois plus tard (tout de même !) en compagnie de deux autres personnes, les condés n'ont pas l'ombre d'un doute : ils tiennent les deux complices. C'est le début d'une enquête menée totalement à charge.

Moins on en dit...

L'un des accusés a nié toute implication dans l'évasion du début de l'instruction au terme de la procédure d'appel : il a juste aidé un gars en cavale, des mois plus tard. De fait, les enquêteurs prétendaient pouvoir l'associer à un téléphone ayant borné sur place mais, interrogés par l'accusé et son avocat, ils ont dû convenir qu'ils n'avaient pas de preuves tangibles qu'il était bien là l'arme au poing. Pas grave : la justice n'a personne d'autre sous la main, et il faut bien condamner quelqu'un.

Les accusés et leurs proches ont tenu le cap pendant des années entre droit au silence et réponses évasives. Tout le monde le leur reproche, d'ailleurs : enquêteurs en tous genres, juges, procureures... N'empêche : les gens de justice ont fini par condamner trois personnes au prix de démonstrations parfois aberrantes, mais sans jamais réussir à amener personne d'autre à la barre. Ben oui : « Après ce qu'il a fait pour moi, monsieur le président – une évasion ! –, je ne pourrai jamais vous dire qui c'est. »

Dissuasion

En première instance comme en appel, les accusés ont inlassablement répété qu'ils n'avaient jamais eu la moindre intention de tuer les surveillants. « J'ai dit de

braquer le chef d'escorte, a déclaré le prisonnier, de le mettre devant la voiture. J'ai jamais dit de le neutraliser.» Le prisonnier et la personne au fusil d'assaut soulignent que s'il faut arriver armé, c'est précisément pour que les surveillants ne tirent pas. Puisque l'AP a décidé d'armer les surveillants d'escorte, il arrive que des personnes fassent de même pour réussir une évasion à l'intimidation. L'avocate des surveillant-es d'escorte a soutenu que les accusés auraient plutôt dû tenter une évasion sans armes... merci pour le conseil! Pour le juge, quiconque se munit d'une arme devient «mauvais», et la procureure a réinventé le droit en lançant que, lorsqu'on s'arme, c'est toujours avec l'intention de tuer – avec préméditation... Le tout au milieu d'une petite foule de policiers, d'équipes régionales d'appui et de contrôle (Éris) et d'autres surveillants armés jusqu'aux dents.

Bande de mythes, les experts!

Les trois accusés ont bataillé dur contre l'étiquette de monstre qu'on avait voulu leur coller en première instance. Ils ont souligné la légèreté coupable d'experts – psychiatriques ou de personnalité – qui diagnostiquent la «mythomanie» en dix minutes au parloir parce que l'accusé plaide l'acquiescement. Et puis, ils ont une fâcheuse tendance à partir en vacances au moment des procès pour ne pas avoir à assumer leurs dires face à la personne qu'ils ont incendiée. Du moment qu'ils sont d'accord pour rédiger un rapport à charge contre un accusé, ces absents-là n'ont jamais tort.

Méfiez-vous du «qu'en-dit-maton»!

Les accusés ont surtout tenu à contester les conclusions fournies par l'AP sur leur «comportement» en détention provisoire. Lorsque l'on se prend une vingtaine de comptes rendus d'incident en quatre ans, tous liés à des altercations avec un personnel pénitentiaire revancharde, c'est le résultat de provocations, d'intimidations et d'humiliations quotidiennes: «Des surveillants me regardent de haut. Aux Baumettes, on me jette au sas d'extraction en pyjama-claquettes. On me traite comme un animal, je trouve pas ça normal.» Un autre accusé est d'ailleurs arrivé à la barre en pyjama et le visage couvert d'ecchymoses au deuxième jour du procès. Il a fait comprendre à la cour qu'il avait été passé à tabac le matin même: «Je me fais plier au réveil, genou sur la tête, coups de poing sur le corps. Je dis: "Je joue ma vie aux assises, laissez-moi me changer, prendre une clope et un petit déjeuner!" Les Éris me répondent: "Correctionnelle ou assises, c'est pareil, on s'en fout!"»

On n'est jamais trahi que par les chiens

Une évasion, ça fait tache – pour l'AP, en tout cas. Ça donne toujours lieu à de petites guéguerres en interne entre surveillants, syndicats de surveillants, AP et ministère – entre autres! –, chacun jouant à la perfection le rôle de celui qui n'y est pour rien; d'où un certain nombre de dissonances entre la première instance et l'appel.

En deuxième instance, la surveillante qui était à l'arrière avec le prisonnier menotté a radicalement changé son fusil d'épaule. Elle a plusieurs fois insisté sur le fait qu'elle n'est absolument pas soutenue par l'AP: «J'aurais eu moins de problèmes si je frappais les détenus ou si je faisais du trafic.» Elle a d'ailleurs dit que ce n'était pas facile non plus avec ses collègues: «certains, c'est des chiens», notamment ceux qui la «traitent de folle» ou lui suggèrent «d'aller se pendre». Quant aux syndicats, contrairement au procès à Aix-en-Provence, ils n'ont pas fait acte de présence à Draguignan. Ils sont clairement passés à autre chose.

« JE JOUE MA VIE AUX ASSISES ET JE ME FAIS PLIER AU RÉVEIL! »

Toujours laver son linge sale en famille

Évidemment, la version de l'AP, c'est que l'évasion est due aux négligences des surveillant-es chargé-es de l'escorte. Quitte à tranquillement verser des documents falsifiés au dossier? L'ordre de mission indiquait un niveau d'escorte 2, comme pour l'essentiel des extractions en France. En haut à droite de ce document projeté à l'écran pendant le procès, il est néanmoins précisé au crayon: «Soyez vigilants, cette personne a déjà essayé de s'évader par le passé.» La surveillante a révélé que ces quelques mots gribouillés avaient été rajoutés après coup – reconnaissant par là même qu'elle avait accepté de couvrir cette manœuvre en première instance.

L'enjeu du premier procès était alors de clamer haut et fort que l'État condamne à des peines éliminatrices quiconque ose s'évader et le défier par les armes – et réponde aux doléances des syndicats de surveillants par la même occasion. En appel, rien à voir: procès dépaycé à Draguignan à la demande de la procureure, médias et représentants syndicaux absents, public traité en intrus à qui on regrette de ne pouvoir légalement refuser l'accès... S'il n'y a plus moyen de régler l'affaire en interne, l'AP préfère se faire discrète.

Ça valait le coup

L'essentiel resté que les accusés ont su convaincre le jury de voir les faits comme une évasion avec armes, et rien de plus. Ça n'a pas empêché la procureure de sortir de son chapeau au moment des réquisitions une épouvantable «récidive légale perpétuelle», qui permettrait de considérer que n'importe quel délit passible de dix ans d'emprisonnement – comme une évasion avec armes – est commis en récidive de tout autre délit antérieur passible d'une peine équivalente! L'évadé de Tarascon a pris treize ans; le «collègue» au fusil d'assaut, douze. Le troisième est condamné à huit ans sans qu'on sache trop pourquoi.

En tout cas, sacrée leçon de solidarité
«J'ai fait ça pour mon collègue, c'est tout!»

« PAUVRE FRANCE... ÇA PUE LA MERDE ! »

DES NOUVELLES DES PRISONS POUR ÉTRANGER-ES

Le gouvernement a annoncé son « plan 3 000 », et la construction de neuf nouveaux centres de rétention administrative (CRA) : à Aix-en-Provence, Béziers, Dijon, Dunkerque, Goussainville, Koungou, Nantes, Oissel et Bordeaux. Le projet voté dans la loi de programmation du ministère de l'Intérieur, c'est que la police aux frontières dispose de 3 000 places à l'échelle nationale, soit le double de sa capacité à enfermer les sans-papiers en 2017. C'est dans l'air du temps : en novembre 2023, la loi Darmanin a multiplié les motifs d'enfermement en CRA, par exemple en cas de dissimulation d'éléments de la situation familiale ou du parcours migratoire. Dans la même veine, en février, le ministre a promis une réforme de la constitution pour supprimer le droit du sol à Mayotte. Cette pression accrue sur les étranger-es est un marqueur de plus de la fascisation de l'État. Heureusement, des luttes s'organisent pour empêcher la construction de ces prisons : l'enjeu est de taille !

« J'ai l'impression que parce que je suis un étranger de la France, on nous enlève tout droit. Je suis dans une zone qui s'appelle zone de non-droit de l'homme et de la liberté. »

CRA de Plaisir, 9 février 2024

Les conditions d'enfermement dégueulasses perdurent

Les témoignages sortis ces derniers mois des CRA de Vincennes, du Mesnil-Amelot et de Plaisir sont unanimes : « La nourriture n'est pas bonne et pas halal », « ici, il y a une douche pour 59 personnes », « les toilettes, ça pue la merde, on préfère même pas y aller »... Il faut faire face aux vexations des flics-matons comme de l'administration : « Depuis deux mois, on a plus le droit aux téléphones avec Internet, on est coupés du monde. Certains sont coupés de leurs proches, c'est la déprime. » Face à ces conditions destinées à les broyer, les prisonnier-es parfois se révoltent : grèves de la faim, diffusion de revendications collectives, et même évasions – plus ou moins réussies – se multiplient !

Parmi les violences vécues dans les CRA, il y a aussi celles dont on ne parle jamais : les maltraitements médicaux. Une prisonnière a raconté dans notre antenne du 16 février dernier l'histoire d'une de ses codétenues : elle avait annoncé sa grossesse dès son arrestation, et elle a été présentée à un médecin. Malgré les contractions déclenchées par le stress, ce dernier a validé son placement en CRA. Une nuit, ses contractions se sont rapprochées, et elle a eu des saignements. Prévenus, les secours sont restés bloqués cinq heures à l'entrée du bâtiment. À l'hôpital, le personnel médical s'est contenté de constater une fausse couche, et elle est repartie au CRA sans plus de soins. Elle a exprimé sa volonté de porter plainte. Elle a été expulsée trois jours plus tard.

Bonne nouvelle : il y en a qui se font la malle !

Pour échapper à tout ça, certain-es tentent la belle. En février, trois prisonniers du tout nouveau CRA d'Olivet – ouvert le 5 février dans la région d'Orléans – ont été jugés pour tentative d'évasion. Dix personnes se sont échappées de Rouen-Oissel début avril, et quatre autres de Toulouse-Cornebarrieu.

« Eux, ils ont fait ça pour sortir : ils avaient des vols de prévus, ils allaient être expulsés. Moi, je voulais pas,

car il me reste quinze jours. J'ai rien osé faire, et il y avait la moitié des gens dans ma situation. » [...] « Hier, il y avait plein de voitures et de camions, les pompiers, la police et la gendarmerie. Ils ont mis des gens au mitard car ils ont regardé les caméras du centre et ils ont vu qu'ils avaient fait l'incendie. Ils les laissent au mitard mais ils disent qu'ils vont prendre cher : deux ou trois ans de prison. »

CRA de Toulouse-Cornebarrieu,
Instagram @toulouseanticra, 4 février 2024

Les évadés de Toulouse ont tous été rattrapés et placés en détention provisoire avec un autre prisonnier – accusé de complicité après visionnage des caméras du CRA – dans l'attente de leur procès au mois de mai. Contrairement à celles et ceux qui s'évadent des centres pénitentiaires, les échappés-es des CRA ne peuvent pas être poursuivis pour le délit d'évasion, mais seulement pour les dégradations et l'obstruction à une mesure d'éloignement.

Au pays des droits racistes, grèves de la faim et revendications collectives sous pression

En signe de protestation, ils et elles sont nombreux-ses à se mettre en grève de la faim. Ça part parfois d'actes non concertés, mais ça peut déboucher sur un mouvement collectif, comme celui du 3 février dernier au CRA de Vincennes qui a donné lieu à ce communiqué :

« Je vais commencer ce compte-rendu par deux mots : pauvre France. Le rêve est devenu un cauchemar dans un pays parmi les cinq puissances mondiales. Cette lettre est écrite et signée par plus de 40 retenus. [...]

Le CRA, c'est un mélange entre une place de torture et une place de violation des lois. [...]

Nous sommes des retenus du CRA de Vincennes où on a déclenché une grève de la faim à cause de :

- violation des droits de l'homme
- violence policière et provocations permanentes
- justice aveugle
- préjugés racistes
- traitement des dossiers sans voir

- décision de la préfecture sans droit de recours
- signature des documents sans interprète et par force
- ignorance du droit de refus d'embarquer
- mineur isolé au centre
- Assfam¹ complice»

Communiqué publié sur abaslescra.noblogs.org,
4 février 2024

Les flics mettent des coups de pression aux grévistes de la faim: «Si tu dis que tu veux pas manger, ils te mettent à l'isolement.» (CRA de Vincennes, le 24 janvier 2024.) Ils étaient plus de soixante à faire grève en même temps avant que les autorités ne les répartissent dans d'autres CRA de la région pour briser le mouvement. «J'ai été transféré quatre fois en trente-cinq jours. Les flics, ils parlent mal avec nous. C'est des racistes.» (CRA de Plaisir, 9 février 2024.)

Briser les mouvements, casser les gens

À chaque appel à l'antenne de *L'Envolée*, toutes et tous dénoncent les violences policières. Ces violences inhérentes à l'enfermement viennent aussi en représailles après les évasions et pendant les grèves de la faim ou les autres mouvements de contestation: «Le 24 janvier, les policiers, ils étaient bourrés; à 4 heures du matin, ils sont venus taper à toutes les portes. Ils ont tapé un monsieur au visage et cassé ses dents. Ils ont éteint toutes les caméras, cassé toutes les portes pour faire sortir tout le

monde, et les ont menacés avec leurs armes.» (CRA de Vincennes, 2 février 2024.)

Les flics multiplient les provocations pour infliger des mises à l'isolement – le mitard informel du CRA, loin des caméras. «À l'isolement, ils t'attachent pieds et mains avec les menottes, et ils vont te taper.» (CRA de Vincennes, 2 février 2024.)

Témoigner, c'est déjà trop

Les liens qui se tissent entre l'intérieur et l'extérieur ne sont pas du goût des autorités. Elles font tout pour les briser, comme en témoigne l'arrestation des militant-es parti-es tirer des feux d'artifice devant le CRA de Vincennes en solidarité avec les prisonnier-es les 31 décembre et 28 janvier derniers. Montées en épingle par les médias-Bolloré, ces interpellations donneront lieu à des procès dans les mois qui viennent. Cette répression muselle toujours plus l'expression de la solidarité avec les sans-papiers et tend à renforcer leur isolement.

De l'autre côté des murs, le 9 février, un prisonnier du CRA de Plaisir avait prévu de raconter en direct à notre antenne le déchaînement des flics-matons qui, une nuit, étaient entrés saouls dans les cellules. On a appris pendant l'émission qu'il avait été placé à l'isolement. Il n'a été relâché qu'une fois l'émission terminée. «Ils brouillent le réseau. Ici, il y a les caméras et les téléphones sur écoute. Depuis qu'on parle de la radio, y a le réseau qui bugue.»

¹ Association prestataire dans plusieurs CRA qui prétend accompagner les prisonnier-es dans leurs démarches.



De la prison à la psychiatrie : une proche raconte l'engrenage

Une deuxième descente aux enfers

La mère de Charlotte a pris la parole à l'antenne de L'Envolée le 17 février 2023. Elle a raconté le suicide de sa fille de 24 ans, en mai 2021, après plus de trois ans de maltraitances en prison, puis à l'hôpital psychiatrique de L'Eau vive dans l'Essonne. Elle a écrit et mis en scène une pièce de théâtre pour parler de toutes les personnes qui subissent des maltraitances dans les lieux d'enfermement. La famille s'est lancée dans une bagarre judiciaire contre L'Eau vive et continue – aux côtés d'autres victimes ou survivant-es de l'enfermement psychiatrique – à porter l'histoire de Charlotte.

« Charlotte a été incarcérée à Fleury-Mérogis le jour de ses vingt ans. Dès le départ, c'est complètement surréaliste. Quand on arrive en prison, plus rien n'est simple, le quotidien devient un combat. C'est le choc, quand tu rentres là-dedans ; si en plus t'es un peu lunaire, c'est délirant. Tout est comme ça. J'ai parlé avec plein de parents et d'amis qui disent : dehors, on est enfermés avec eux. C'est d'une violence insensée pour eux, pour nous... Chacha a fait Fleury, puis elle a été transférée à Versailles, et ensuite elle a été en centre pénitentiaire à Rennes. À la sortie des UVF [Unités de vie familiale, parloirs longs, jusqu'à 72 heures], quand les matons disent aux prisonniers de faire le ménage, j'ai vu comment ils les traitaient : « Ouais, c'est pas balayé, c'est dégueulasse, vous allez voir, je vais vous enlever ceci ou cela... » Mais toi non plus, tu ne peux rien dire, comme les détenus, puisqu'on peut t'enlever ton permis de visite. C'est totalement aléatoire : ils décident tout à coup que tu leur as manqué de respect. On apprend à se taire. Les matons ont zéro tolérance. On les casse. On les piétine, on leur enlève toute dignité. On nous casse nous avec – mais bon, nous, c'est différent.

Dehors, avant le parloir, on se dit entre visiteurs : « Bon, attends, je ne vais pas bien, mais je vais rien dire pour lui donner de la force. » Il s'agit de ne pas craquer devant le proche en prison. Je suis claustrophobe, et au début j'en ai bavé... Le plus petit parloir, c'est à Versailles : on est collés l'un contre l'autre, il n'y a pas de place. À Fleury aussi, c'est petit. Quand ils sortent la détenue, ils prennent un malin plaisir à laisser les gens tout seuls au parloir. Tant qu'on est avec elle, on parle, on est ensemble, mais quand ils nous l'enlèvent et qu'on se retrouve comme ça, on a le choc émotionnel du parloir. Elle s'en va derrière la vitre, et tu sais qu'il va falloir regalérer pour prendre les prochains parloirs. Au téléphone, ça met trois plombs ; tous les jours, c'est un combat, tu te dis « Aujourd'hui, j'appelle pour les parloirs. »

Elle a fait pas mal de mitard. Elle a eu pas mal de problèmes, notamment après une permission encadrée. Moi, je ne l'ai vécu qu'à travers Chacha, mais il faut comprendre que quand ils sortent, c'est ingérable pour eux, toute cette liberté d'un coup, c'est trop d'émotion. C'est ce qui s'est passé pour Chacha, elle a pétié les plombs, elle s'est engueulée avec une surveillante et ça a été directement comparution immédiate et retrait de ses remises de peine. Elle a été au mitard et elle a fait une grève de la faim. Le mitard l'a détruite. Parce que c'est pas humain. Elle a fait tout ce



« *Le mitard,
c'est quelque chose
qu'on devrait abolir.
C'est comme
la peine de mort.* »



qu'elle a pu pour supporter ça. Pendant ses derniers passages au mitard à Rennes, elle lisait la Bible pour se raccrocher à quelque chose. Je pense qu'à un moment son psychisme n'a pas tenu. Pour supporter tout ça, elle est tombée malade. Je pense que le mitard c'est quelque chose qu'on devrait abolir, c'est comme la peine de mort.

Charlotte a eu deux transferts. Lors d'un transfert, la famille ne sait pas où est son enfant. Ce n'est qu'en appelant que j'ai fini par apprendre son transfert de Versailles à Rennes : « *Bonjour, je voudrais prendre mes prochains parloirs... - Ah, mais elle n'est plus là!* » Elle allait recommencer ses études pour passer le bac, elle avait réussi à se remotiver, et ils ont tout cassé en la transférant à Rennes. Terminé. Elle était dégoûtée.

Aux derniers parloirs, clairement, elle était pas bien mentalement. Je voyais bien que quelque chose s'était passé. Elle tenait des propos assez incohérents, inquiétants. À sa sortie, on est allées au restaurant manger des choses qui lui faisaient plaisir : burger, frites... De retour à la maison, elle avait plein de rêves en tête, mais il y a eu le confinement. Elle s'est rendu compte que ce n'était pas si facile dehors, elle avait été brisée et ne pouvait plus aller vers les gens. Ce qui avait commencé en prison a décompensé complètement à l'extérieur. Elle a été victime d'une schizophrénie qui s'aggravait au fil des jours, des semaines et des mois.

Ils l'ont mise sous traitement, et on y retournait régulièrement pour qu'ils l'adaptent mais c'était tout à fait insuffisant, et elle a fait une crise. Elle entendait des voix, elle avait des hallucinations auditives et visuelles. Elle a essayé de tuer quelqu'un dans la rue. À la suite de ça, elle a eu directement les menottes. Elle a été entendue par un psychiatre pour savoir si elle était responsable de ses actes. Elle a été jugée irresponsable, donc au lieu de la renvoyer en prison, on l'a enfermée à L'Eau vive, une institution psychiatrique. C'est *via* le préfet de police, on n'a pas le choix. C'est comme une peine de prison, mais qui ne sera pas limitée dans le temps.

On pourrait penser qu'après la prison il ne peut pas y avoir une deuxième descente aux enfers, mais ça n'a pas de fond. L'Eau vive, c'est pire que la prison. Charlotte me l'a dit elle-même. Ses frères et sœurs et moi, on a pu constater qu'en effet c'est un mouroir ; quelque chose d'archaïque, où les personnes sont maltraitées.


•••

*« Ils ont rendu
la souffrance
de Charlotte
tellement
intolérable
qu'elle s'est jetée
par la fenêtre. »*

••• Charlotte était en grande souffrance. Pour les personnes malades de schizophrénie qui sont, selon leurs termes, un danger pour la société, le protocole est de faire une « injection retard » pour les laisser sortir quand ils veulent. Tous les mois, les malades doivent aller se faire injecter leur Xeplion. C'est comme un contrôle judiciaire : s'ils ne reviennent pas dans les deux jours, ils lancent un avis de recherche, ils vont chercher la personne et ils la remettent à l'intérieur. Donc, ils lui ont injecté du Xeplion. J'ai observé absolument toute l'évolution du traitement et j'ai pu observer les crises d'épilepsie que ça occasionne. Elle était déjà en grande souffrance quand elle prenait ça en cachet, et là on lui injecte dans le corps à quatre jours d'intervalle. Tant et si bien qu'à sa deuxième permission, ils me la confient en me disant : « *J'espère que cette fois-ci, tout se passera bien.* » On est allées aux puces, et elle était meurtrie, percluse de douleurs. Je lui disais : « *On y retourne demain et ils vont te soulager.* » Elle n'y a pas cru. On est rentrées et Charlotte s'est jetée par la fenêtre de chez moi, sous les yeux de sa petite sœur. On est descendues du huitième étage et on a vu mon enfant mourir, la plus petite a vu sa sœur mourir. Par incompétence et par manque de prise en charge de la part de L'Eau vive.

Le Xeplion est une condition absolue à la permission. Sinon, ils ne sortent pas. Y a pas le choix. C'est comme ça : on injecte. Tu ne peux rien dire. C'est un protocole obligatoire. On fait ça à tous les malades jugés irresponsables de leurs actes. Sans examen préalable, alors qu'on sait très bien que ça peut même occasionner des arrêts cardiaques. D'ailleurs, il y en a eu un à L'Eau vive. Ils ont eu une autre personne qu'ils ont lâchée toute seule en permission et qui n'a jamais retrouvé son chemin : on l'a retrouvée morte. Charlotte, elle s'est jetée par la fenêtre de souffrance ! C'est des psychiatres, des médecins, donc ils doivent soulager la souffrance ! Or, on est obligé de constater qu'ils ont rendu la souffrance de Charlotte tellement intolérable qu'elle s'est jetée par la fenêtre.

Et alors, ils m'appellent et me disent : « *On attendait Charlotte Piazza à telle heure ce matin.* » C'était directif. Je leur réponds : « *Écoutez, vous ne risquez pas de la voir rentrer, étant donné qu'elle est morte.* » Ils me raccrochent au nez. Puis ils me rappellent : « *Vous venez de dire à mon collègue que Mme Piazza serait morte ? – Oui, en effet. Elle s'est jetée par la fenêtre de chez moi.* » Ils me re-raccrochent au nez et me rappellent une troisième fois : « *On voudrait d'abord vous présenter nos condoléances. Et puis le responsable du pavillon 7 fermé souhaite vous rencontrer pour vous présenter ses condoléances. Je ne sais pas si vous le souhaitez.* » Je dis oui et je vais rencontrer cette personne qui m'explique que la psychiatrie n'était pas une science exacte et qu'on ne peut pas tout contrôler. Il m'a dit : « *On sait très bien que, chez les schizophrènes, il y a un pourcentage de suicide énorme.* » Il m'a donné un petit sac, une petite pochette, avec les effets de mon enfant, sa petite bague et son chouchou. Et il m'a prise de haut. Je lui dis : « *Écoutez, s'il vous plaît, j'ai tout ce qu'il me reste de mon enfant dans ce petit sac. Alors, parlez-moi autrement.* » Et je suis partie avec le petit sac.

Il y a une incompétence totale ; et même, un abandon de la part des psychiatres. Pour eux, ils font de la psychiatrie ; comme il m'a expliqué, ce n'est pas une science exacte. Aucune anticipation, aucune prise au sérieux de l'état du patient. Ils sont couverts à 100 % : c'est l'État. Nous, pour tenter un procès, une procédure, on s'attaque à une machine de guerre. Je crains malheureusement que les familles qui s'engagent dans ce genre de combat subissent le même broyage que le patient ou le détenu – à un autre degré évidemment. On est victimes du même système. 

Pour suivre et soutenir leur combat :
www.latroupe-lesfillesdegaia.com/
Instagram : @verite_justice_charlottepiazza
« Journée de lutte contre l'enfermement et les violences psychiatriques »,
sur www.paris-luttes.info

BADINTER EST MORT, MAIS PAS LA PEINE DE MORT

Des prisonniers du centre de détention de Montmédy nous ont adressé une lettre ouverte suite au décès de celui dont le nom reste associé à l'abolition de la guillotine. Pour comprendre qu'en fait, la peine de mort n'a jamais été abolie, il faut écouter les prisonnier-es et leurs proches. Tandis que les hommages se multiplient, la justice continue de distribuer des peines jusqu'à la mort, et la prison continue de tuer. On peut lire d'autres paroles de prisonnier-es qui dénoncent cette prétendue abolition dans le livre *La peine de mort n'a jamais été abolie*, paru aux éditions du Bout de la ville.

Communiqué des détenus de Montmédy

Le 16 février 2024,

Ci-gît l'« État de droit ». Toutes nos condoléances !

Le décès tardif de Badinter a provoqué certains éloges qui eussent gagné à s'exprimer en privé. Mais d'une manière plus surprenante et plus scandaleuse que de coutume, les médias à tendance gauchiste passive choisissent l'admiration esthétique du plus contestable « socialiste » bourgeois plutôt que le silence ou les injures qui, depuis l'application de la théorie du « droit pénal de l'ennemi » dans le droit français, se trouvent seuls moralement justifiés.

Entendons-nous : avec l'« abolition de la peine capitale », ce qui était jusqu'alors la part honteuse, occulte de la proclamé démocratie française (torture, assassinats extrajudiciaires, perpétuité réelle...) va être exhibée aux gens du pays, sapant dans ses profondeurs cet « État de droit » qui justifierait qu'on tolère le régime.

À SEYSSES ET À FLEURY : DES PROCHES ET DES PRISONNIERS SE MOBILISENT APRÈS DES MORTS AU MITARD

Rachid, 19 ans, aurait été « retrouvé pendu » au quartier disciplinaire (QD) de la maison d'arrêt de Seysses le jeudi 11 janvier au matin. Emmené à l'hôpital, il est décédé trois jours plus tard. L'administration pénitentiaire et les syndicats de matons se sont empressés de diffuser leur version habituelle : suicide. Mais les prisonniers qui le connaissaient ont dit qu'il venait d'apprendre qu'il allait sortir sous bracelet quelques jours plus tard. D'autres ont raconté qu'ils avaient entendu Rachid se faire passer à tabac et l'avaient vu le visage couvert d'hématomes.

Le lendemain de sa mort, une centaine de prisonniers ont bloqué la promenade pendant deux heures au cri de « Matons assassins ! » Comme d'hab, la seule réponse de l'AP a été d'envoyer les Éris pour les faire taire.

Le 26 février, une soixantaine de personnes se sont réunies devant Fleury pour demander des comptes après la mort d'Ansoumane au mitard deux jours plus tôt. Sa famille et ses proches ne croient pas à la thèse du suicide avancée par l'AP ; des prisonniers ont fait sortir l'info que des surveillants l'avaient frappé au mitard. Son frère a dénoncé la version du directeur : « Lorsqu'ils ont ouvert la porte dimanche matin, ils l'ont retrouvé au milieu de la cellule baignant dans son sang, mais ils disent bien qu'autour de son cadavre ils n'ont retrouvé aucun objet tranchant, ou un autre objet qui aurait pu causer sa mort. »

FO-Justice s'est empressé de dénoncer les « agissements et intimidations » de « cette bande constituée ». À Seysses comme à Fleury, ces mobilisations spontanées font bien chier l'AP et les syndicats de matons, qui voudraient rester les seuls à dicter la version officielle.

Manquerait plus que tout le monde se mette à dire que les morts suspectes au mitard sont causées par les matons !

« L'actualité est parfois faite d'événements semblant disparates et désordonnés, s'articulant pourtant d'une façon cohérente si on prend le temps de les mettre en phase », écrit Kamel Daoudi dans un texte dont nous donnons ici des extraits. Il a été déchu de la nationalité française en pleine instruction d'une affaire pour laquelle il a été condamné en appel à six ans de prison ferme. Il a toujours nié les faits qui lui ont valu cette condamnation accompagnée d'une tentative d'expulsion du territoire, puis d'une assignation à résidence qui dure depuis près de seize ans : « Je vis donc en mode pause depuis vingt-trois ans. Ma femme et nos quatre enfants m'accompagnent dans cette galère et subissent par capillarité toutes les affres d'une élimination sociale en bonne et due forme. Je n'ai aucun droit à l'oubli et demeure coincé dans un dispositif de surveillance et de contrôle bien huilé. »

Ce texte est disponible en intégralité sur son blog Mediapart « Assigné à résistance ».

TOUT ASSIGNÉ À RÉSIDENCE AURA LA VIE TRANCHÉE !

par Kamel
Daoudi (extraits)

« [...] Ironie de l'Histoire, quelques jours avant que le couple Manouchian ne rentre dans la crypte de l'église Sainte-Geneviève de l'Ancien Régime et temple laïque de la Révolution honorant les Grands Hommes, Robert Badinter décédait. Ce célèbre avocat et ministre de la Justice était connu pour son combat de longue date contre la peine de mort. [...] Lors du procès de Patrick Henry, mis en examen pour l'assassinat de Philippe Bertrand, âgé de sept ans, devant la cour d'assises de Troyes, en janvier 1977, Robert Badinter fait le procès de la peine de mort et de la guillotine. En s'adressant aux jurés pour leur faire porter la responsabilité de la peine en cas de rejet du pourvoi en cassation et de la grâce présidentielle, Badinter leur dira : « Si vous décidez de tuer Patrick Henry, c'est chacun de vous que je verrai au petit matin, à l'aube. Et je me dirai que c'est vous, et vous seuls, qui avez décidé. »

Avec une harangue aussi culpabilisante, on ne comprend pas comment douze jours après, en février 1977, Jérôme Carrein, meurtrier de Cathy Petit, une fillette de huit ans, n'a pas bénéficié de la même clémence. [...] Patrick Henry, ancien guichetier de banque et représentant de commerce, connaît tous les codes de la bourgeoisie qu'il découvre notamment en commettant des escroqueries et des cambriolages dans la région de Troyes en utilisant chacun de ses emplois comme couverture. Jérôme Carrein, quant à lui, alcoolique depuis son adolescence, ouvrier du bâtiment puis valet de ferme, quitte son emploi après avoir contracté la tuberculose et devient semi-vagabond suite à son divorce avec sa femme qu'il battait et dont il a eu cinq enfants... [...] Badinter dira de Carrein dans son discours qu'il est « débile, ivrogne [et] a commis un crime atroce ». Quand on est une personnalité raffinée et mentalement intelligente, on a le privilège de ne pas avoir sa tête tranchée. Le bourgeois – ou celui qui veut y ressembler – n'incarne jamais la figure du monstre, et bénéficiera toujours des circonstances atténuantes. Quant au prolétaire, il est né monstre et mourra monstre.

Le magistrat Luc Briand a commis un livre intitulé *La Revanche de la guillotine*, dans lequel il relate, à partir du dossier d'accusation de Jérôme Carrein, le parcours du dernier français guillotiné (le 10 septembre 1977, le Tunisien Hamida Djandoubi a été le dernier guillotiné de France, dans la prison des Baumettes à Marseille). Au-delà du récit individuel, il évoque l'atmosphère des années 1970 dans un pays déchiré entre partisans de la peine de mort et abolitionnistes.

Le traitement discriminant que nous venons d'analyser brièvement pour la guillotine dans les années 1970 peut être transposé à l'utilisation ségrégative de l'assignation à résidence. La résidence surveillée devient ainsi une variable d'ajustement de la justice administrative, tantôt pour exfiltrer les uns en leur évitant la prison, tantôt pour prolonger par d'autres moyens la peine déjà entièrement exécutée par les autres.

**« La Justice en France
est une justice de caste,
une justice de classe,
une justice de race »**

L'assignation à résidence, bien qu'elle existe depuis des siècles – Galilée a été assigné à résidence après avoir abjuré sa théorie héliocentrique pour échapper à son exécution par l'Église –, continue d'être un dispositif utile dans la mesure où il est hybride au carrefour de la justice judiciaire d'exception et de la justice administrative. C'est une chimère bien commode, mêlant droit et politique tout en réduisant le débat contradictoire à sa portion congrue.

La justice administrative prenant de plus en plus le dessus sur la justice judiciaire est amenée à converger à terme vers une justice 2.0 déstructurant la hiérarchie des normes pour y substituer une pratique du « droit pénal de l'ennemi », hypertrophiant l'exception et atrophiant les garanties issues des libertés fondamentales pour celles et ceux perçus comme dangereux. En France, ces dernières décennies, ce sont plus de trente réformes législatives qui sont venues modifier en profondeur l'état du droit et atrophier l'État de droit.

On se souvient par exemple des interdictions de manifester décrétées par les préfets, des dissolutions de diverses associations, collectifs et structures commerciales perçues comme menaçant les intérêts de l'État et qualifiées de séparatistes. C'est tout cela le débordement de la justice administrative sur la justice pénale. Quant au « droit pénal de l'ennemi », c'est une théorie juridique qui remet en question les principes de l'État de droit en permettant des mesures exceptionnelles à l'encontre d'individus considérés comme des ennemis de l'État. [...] Le « droit pénal de l'ennemi » implique une approche punitive basée sur la dangerosité supposée de l'individu plutôt que sur sa culpabilité effective, ce qui peut conduire à des dérives autoritaires et à des violations des droits fondamentaux. [...] Ainsi, les individus dangereux, les monstres, les inadaptés, les marginaux, les barbares, les terroristes ne précéderont jamais l'autorité, ils seront toujours à l'image de Carrein, encadrés avec bienveillance par deux gendarmes, les bracelets aux menottes.

L'appartenance de classe était, est et sera toujours le facteur déterminant pour décider qui doit être un héros, qui doit être guillotiné, qui doit être assigné à résidence et à quel moment. [...] L'assignation à résidence longue durée n'a pas vocation à réhabiliter, à l'instar des travaux forcés ou de la guillotine réservés aux « irrécupérables ». Quel est donc le sens de la peine, si la réhabilitation et le droit à l'oubli sont purement et simplement évincés ?

Un misérable reste un misérable et on lui applique la guillotine, sociale ou pas. [...] Car qu'est-ce qu'une vie sans lien social ? Qu'est-ce qu'une vie de claustration ? Qu'est-ce qu'une vie sans perspective du lendemain, si ce n'est une mort sociale et finalement un trépas, pas à pas jusqu'au dernier trépas : celui qui délivre, finalement ? L'étranger a le droit à un sous-droit : un simple code (comme jadis le Code Noir ou le Code de l'indigénat) ; aujourd'hui, on l'appelle Code de l'entrée et du séjour des étrangers, agrémenté du suffixe : « et du droit d'asile », pour démontrer ostensiblement la miséricorde, la bonté et la clémence d'une République devenue l'ombre d'elle-même après avoir aspiré à être universelle. Ce recueil de règles juridiques sert en outre – noblesse oblige – de laboratoire pour l'élaboration de la loi pour les nationaux, c'est-à-dire les sujets de la Nation, en veillant bien entendu à l'implémenter selon un gradient de quartiers de francité, comme on distribuait jadis les privilèges selon les quartiers de noblesse.

L'étranger fait bien entendu office d'intouchable dans ce système de castes de l'intouchable Législateur. [...] Pourvu que la justice et l'Administration tranchent avec la rigueur de la lame du Rasoir National ! Mais on n'y croit pas ; on n'y croit plus. Tout le monde sait désormais que la Justice en France est une justice de caste, une justice de classe, une justice de race. [...]

Pour conclure sur une note plus joviale, je ne désespère pas que les gens perçus comme terroristes aujourd'hui finissent par être panthéonisés demain, par les héritiers de ceux-là mêmes qui les pointent aujourd'hui du doigt.



Kamel Daoudi

<https://blogs.mediapart.fr/kamel-daoudi>



« Je me sens sale,



dégueulasse,

j'empeste la prison »

*En quelques semaines
seulement, d'août à
septembre 2023, plusieurs
prisonniers se sont donné la mort
au centre pénitentiaire de Poitiers-
Vivonne. Suite au léger remous médiatique
que ça a tout de même causé, l'administration
pénitentiaire a naturellement préconisé encore plus
de matons et vanté les placements en cellule de protection
d'urgence (CProU) comme autant de « suicides évités ».*

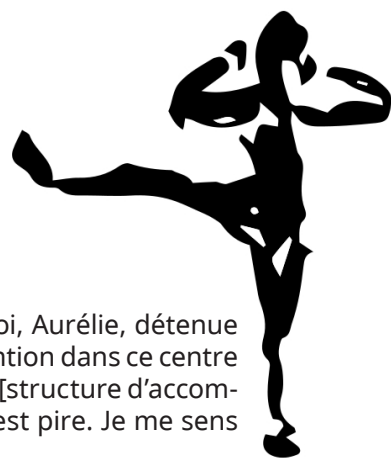
*Pas sûr que ces cellules lisses et aseptisées, avec leur mobilier scellé
et leur matelas ignifugé, puissent calmer les pensées suicidaires produites
par l'enfermement. D'ailleurs, Aurélie rappelle que cette « prévention »
déshumanisante sert aussi à menacer les prisonnier-es. Mépris, moqueries et
mitard : c'est bien souvent le lot de celles et ceux que l'AP considère comme suicidaires.*



Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.
Le 16 septembre 2023

Bonjour,

Incarcérée au CP de Poitiers-Vivonne depuis le 7 septembre 2018, je me permets, moi, Aurélie, détenue depuis plus de cinq ans ici, de vous apporter mon témoignage sur les conditions de détention dans ce centre pénitentiaire. Déjà quatre suicides côté hommes en un mois, dont un à la SAS de Poitiers [structure d'accompagnement à la sortie]. Je me sentais déjà sale en étant en prison, mais depuis hier, c'est pire. Je me sens sale, dégueulasse, j'empeste la prison.



La faute à qui ? Aux surveillantes, la gradée en personne. Je vous fais part de l'enfer que j'ai vécu hier.

Le matin, j'avais rendez-vous à 10 h 15 à l'UCSA [unité de consultations de soins ambulatoires] avec un médecin. À 10 h 45, toujours personne. La surveillante d'étage arrive et me dit : « On a dû décaler votre RDV car la surveillante mouvement est occupée. » Donc j'en ai voulu à la surveillante et j'étais énervée mais, à ce stade, je fermais ma gueule. Du coup, par la suite, j'ai fait un mot au gradé de bâtiment. Le mot me revient avec écrit en rouge : « La raison ? » Et comme j'étais énervée, j'ai répondu : « J'ai très envie de me suicider. »

Top chrono : deux minutes après, on me descend au bureau de la gradée et on me menace de CProU, les cellules anti-suicide. Donc la gradée parle très fort, me dit que c'est du chantage, et continue à me menacer de CProU. Le bureau a la porte ouverte et je l'écoute M'HUMILIER devant deux, trois surveillantes qui ricangent. Elle continue : « Vous allez voir, c'est comme si on était un poisson. La télé est sous globe. » Et le mieux : « On donne un pyjama et, le truc, c'est qu'ensuite il se déchire en cinq minutes et qu'on n'en donne qu'un seul. » Je me sens humiliée, dégueulasse.

On me met en salle d'attente car le chef de détention va venir me voir. Dans la salle d'attente, il y a une fenêtre qui donne sur la cour et qu'on ne peut pas ouvrir. Alors, j'essayais de communiquer avec les filles. Et là, une surveillante arrive et me dit que je ne dois pas avoir de contact avec les filles. Je suis reçue par le chef de détention. Je réponds à ses questions en présence de la surveillante. Et je ferme ma gueule sur l'humiliation que je viens de subir. Je retourne en attente, toujours interdiction de communiquer avec les filles. Je suis reçue une dernière fois par la gradée. Elle me dit que je peux remonter en cellule, que l'UCSA va m'apporter un traitement. Et que, durant la nuit de lundi à mardi, il était « normal » qu'à 6 h 30 du matin les surveillantes aient insisté de donner des coups de pied dans la porte, car elles ne voyaient ni moi ni ma co : « On tape avec les mains. Et si personne ne répond, on a le droit de donner des coups de pied. » Ah, super.

En rentrant en cellule, j'ai appelé ma mère, puis la collaboratrice de mon avocate. J'étais en larmes. Je me sens sale, dégueulasse et humiliée. Mon combat : faire fermer la prison de Vivonne pour maltraitance.

On ne fait pas ça aux gens.

Signé : la fille humiliée



ÉLAC, ELSP: ENCORE DE NOUVELLES ÉQUIPES DE GARDIENS ARMÉS

TOUJOURS PLUS DE MATONS VERSION ROBOCOP

Plusieurs articles de la répugnante presse quotidienne régionale ont cru bon de se féliciter de la récente création d'équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP). On a vu, ici et là, le directeur de l'administration pénitentiaire venir lui-même en faire la publicité. C'est la teuf: le déploiement à grande échelle de supermatons équipés d'armes à feu se poursuit tranquillement. Sinistre vitrine de la profession.

Des équipes locales d'appui et de contrôle (Élac) aux ELSP, petit retour sur leur mise en place et ce qu'ils font subir aux prisonnier-es.

LA CRÉATION DES ÉLAC: UNE INITIATIVE EN CATIMINI

Créées en 2003 après les révoltes de prisonniers à Clairvaux et à Moulins-Yzeure, les Éris (équipes régionales d'intervention et de sécurité) semblaient déjà très bien remplir leur sale fonction de répression violente en détention; l'AP a néanmoins discrètement décidé d'en étendre le « modèle »: les Éris ont accouché des Élac, puis des ELSP – autant d'étapes supplémentaires dans le déploiement de la violence pénitentiaire et son officialisation.

Dans le cadre du plan de lutte antiterroriste (Plat) d'avril 2014, quatre Élac ont été testées – aux dépens des prisonniers, bien sûr. *Crash test* concluant: immédiatement, pas moins de dix-neuf Élac ont été installées à demeure dans toutes les maisons d'arrêt d'Île-de-France et Marseille et dans toutes les maisons centrales du pays.

Le rôle des Élac est d'intervenir chaque fois que les matons jugent « nécessaire » le recours à la violence contre les prisonnier-es. Concrètement, on les envoie faire des fouilles de cellule, des fouilles à nu, « maîtriser » un-e prisonnier-e en colère, réprimer les mouvements collectifs ou tenir le terrain jusqu'à l'arrivée des Éris. Contrairement à ces dernières qui sont basées dans une caserne régionale et interviennent dans plusieurs établissements, les Élac et les ELSP sont affectées à une seule prison; elles arrivent donc très vite. Et comme elles sont recrutées parmi le personnel, elles ont tout le temps de se choisir des boucs émissaires sur lesquels s'acharner. Facile quand en plus on peut légalement se cagouler: les éventuelles plaintes passent vite à la trappe!

« Avant, on savait plus ou moins qu'à 7 heures, ça risquait de partir en fouille de cellule! Aujourd'hui, tu vis avec le stress H24, car une équipe d'Élac peut venir te faire une fouille à n'importe quelle heure. »

Francis, maison d'arrêt d'Aix-Luynes, le 25 mai 2023

Autre prérogative des Élac: l'encadrement des prisonniers particulièrement signalés (DPS) – ou particu-

lièrement détestés par l'AP – lors de leurs mouvements au sein de la détention. Et puis, à la généralisation des « gestions menottées », s'ajoute maintenant celle des « gestions équipées ».

« À Arles, les Élac, on ne les voit plus trop; maintenant, c'est quasiment exclusivement les ELSP qui sont en fonction. En tout cas, c'est eux qui gèrent mes déplacements dans la zonze. MDR, je suis un privilégié: c'est le haut du panier qui s'occupe de moi au cas où l'en- vie me prendrait d'en boulonner un, même si en vérité ils ne pourraient rien faire pour m'en empêcher, ah ah ah! Faut bien les laisser rêver un peu! Faut pas se laisser impressionner par leurs équipements, sous leur casque, ça reste des rigolos! »

Kémi, maison centrale d'Arles, le 5 octobre 2023



ELSP: IL A BON DOS, L'ANTITERRO

En octobre 2016, le ministre des tribunaux et des prisons de l'époque, Jean-Jacques Urvoas, a enfoncé le clou avec son plan «Sécurisation pénitentiaire et action contre la radicalisation violente». Officiellement présenté comme l'une des réponses aux attentats de 2015, il donne aussi satisfaction à une demande expresse des syndicats de matons suite à l'agression à l'arme blanche d'un d'entre eux à Osny en septembre 2016.

On lit dans ce plan que «la culture professionnelle» [sic] des matons des «maisons centrales, quartiers maison centrale ou quartiers d'isolement» et des premières Élac a eu «des effets très positifs qui plaident pour la généralisation de ce dispositif». Tout un programme. Du coup, il a créé les ELSP pour remplacer progressivement les Élac. En attendant, il peut y avoir les deux dans la même prison. Il arrive même qu'Éris, Élac et ELSP se filent des coups de main dans leurs sales besognes – comme au bâtiment D5 de Fleury-Mérogis en février 2023, pour réprimer un blocage de promenade.

Le plan Urvoas a créé au sein de l'AP une sous-direction spécialement chargée de la «sécurité» qui dirige les équipes de sécurité pénitentiaire (ESP): les Éris, les Élac existantes et les ELSP à venir, mais aussi les «équipes nationales de transfèrement», tous les matons des UHSA et des UHSI, et les pôles de rattachement des extractions judiciaires (Prej). En plus, la sous-direction sécuritaire gère depuis 2016 le renseignement pénitentiaire, dont les moyens ont considérablement augmenté.

EXCROISSANCE POLICIÈRE DE LA MATONNERIE

Les Élac avaient le droit de fouiller tout le monde en prison – c'est-à-dire aussi les visiteurs. Comme l'a fait remarquer une proche de prisonnier à l'antenne de *L'Envolée* dès juin 2017, les Élac encadraient déjà systématiquement l'entrée des proches au parloir à Condé-sur-Sarthe, mais elles n'étaient «que» chargées du maintien de l'ordre dans la prison – et c'était déjà beaucoup trop. Les ELSP ont aussi vocation à nuire autour: elles «ont l'autorisation de casser la gueule à ceux de l'extérieur qui viendraient jeter des parachutes par-dessus les murs de la taule, ou tout simplement faire un parloir sauvage», soulignait Kémi le 5 octobre 2023 dans une lettre de la maison centrale d'Arles. Une équipe a même été créée en 2021 à La Talaudière à la demande des syndicats de matons scandalisés par des feux d'artifice lancés en soutien à un blocage de promenade (voir *L'Envolée* n° 53). Plus récemment, au printemps 2024, une surveillante de

Mont-de-Marsan incommodée par la simple présence de quelques personnes zonant à l'abribus de la prison a pu lâcher à l'un de ses collègues: «Tu leur envoies les ELSP? Faut les contrôler, ils ont rien à foutre là!»

QUASI KEUFS

C'est dire si le plus gros fantasme du maton syndiqué – devenir l'égal des condés – a fait son chemin... L'année dernière, les matons sont passés catégorie B et les chefs de détention catégorie A: comme les keufs et les officiers de police judiciaire. En 2016, le plan Urvoas accordait clairement aux ELSP les pouvoirs de police dont venaient de bénéficier «les équipes de sécurité de la SNCF et de la RATP». La même année, le député Guillaume Larrivé – ex-rapporteur de la loi Plat ayant créé les premières Élac – a carrément proposé le rattachement de l'AP au ministère de l'Intérieur! L'idée est lancée, comme on dit...

Le pouvoir des ELSP hors les murs ne s'arrête pas là. Aucune extraction n'est plus assurée par la police nationale ou la gendarmerie depuis le 1er janvier 2024: ce sont les Éris et les Prej qui prennent le relais, mais aussi les ELSP, qui sont chargées des extractions médicales et de certaines extractions judiciaires.

«Je vous prends mon exemple: j'ai une instruction pour un délit en prison. Elle était censée être sous le secret. Comme les faits sont commis en détention (prendre en otage des surveillants), ben, comment elle peut garder secrets certains actes de la procédure? Les ELSP vont venir avec moi dans le bureau du juge écouter ce que je dis et le répéter à leurs collègues de Condé! Et voilà: ils vont être au courant de mon axe de défense, car ils auront assisté à toutes les auditions! Les détenus avaient, avant, l'occasion de dire au juge: "Ben, en détention, ceci, cela ne va pas!" La création des Élac et des ELSP a pour objectif de cloisonner encore plus ce qu'il se passe en détention, de peur des répercussions que ça aura au retour du tribunal! Sans même parler des fouilles, des actions qu'ils vont faire...»

Francis, maison d'arrêt de Luynes, le 25 mai 2023

Évidemment, ça fait une paye que les syndicats de matons réclament d'être armés pendant les extractions. Vœu exaucé dès le plan Urvoas pour les Prej; et pour les ELSP, peu après l'évasion d'un prisonnier d'Osny lors d'une extraction médicale en 2021. Eh oui: sous couvert de lutte contre le terrorisme, la création des ELSP sert aussi à lutter contre les évasions lors des extractions médicales, qui avaient jusque-là parfois le mérite de réussir.

DES LARMES POUR DES ARMES

Dans tous leurs mouvements de grève depuis les années 2000, les syndicats de matons chouinent pour obtenir des armes et l'autorisation de s'en servir. Les matons des miradors et les Éris ont déjà cette autorisation; le déploiement des ELSP accélère le mouvement. Elles ont désormais accès à leur propre armurerie dans chaque taule.

« Les ELSP sont des matons entraînés pour les interventions et armés pour les transferts. Certains ont un [pistolet] Glock, d'autres la lacrymo et le Taser. Ce sont des équipes créées il y a pas très longtemps pour "soulager" les Éris – mais surtout pour donner une chance aux matons qui ont raté les épreuves pour être Éris ! »

Kémi, maison centrale d'Arles, le 5 octobre 2023

Dedans, les ELSP se dotent de *bean bags*, de LBD, de bombes lacrymogènes, de gilets pare-lames et, depuis 2022 – grâce à FO-Pénitentiaire –, de Tasers. Dehors, les ELSP ont des armes à feu, jusqu'aux fusils d'assaut HK G36 lors des escortes de niveau 4. Toutes les ELSP suivent à la direction interrégionale une formation d'un mois qui se résume à l'apprentissage des « techniques d'intervention », du « maniement du bâton de protection télescopique » et du tir.

DES ÉQUIPES VIOLENTES

Beaucoup de récits de violences des matons mettent en cause les équipes des quartiers d'isolement et des mitards – et maintenant les Élac et les ELSP. En 2022, un prisonnier est décédé à Villepinte dans des conditions suspectes douze minutes après une intervention des ELSP. À Meaux-Chauconin, en janvier 2021, Jimony Rousseau-Sissoko a subi la brutalité des Élac : d'après le témoignage de plusieurs prisonniers et d'un maton, il a été frappé, notamment de coups de pied à la tête, suite à un refus de remonter en cellule. La CGT-Pénitentiaire a eu l'indécence de soutenir qu'il se serait « volontairement fracassé la tête ». Il est mort à l'hôpital une semaine après.

Nombre de prisonnières évoquent la violence sexiste des équipes d'Éris, d'Élac et d'ELSP. Recrutées sur la base du volontariat, elles sont – surprise ! – quasi exclusivement composées d'hommes. L'hiver 2020-2021, les prisonnières des Baumettes ont dénoncé les violences et les fouilles à nu systématiques que leur faisaient subir les Élac.

« Moi, je sais que j'ai été fouillée trois fois en un mois par les Élac. De temps en temps, c'est les Élac qui viennent pour tout te retourner. »



« C'est des fouilles au corps avec menottes, jambes écartées. T'as des coups de pied quand tu veux pas. Cette semaine, c'était six fouilles. Placage au sol nue, à trois sur moi. Grave de chez grave, tout ce qui se passe. Les Élac hommes restent avec le chef de détention à ma fouille à corps nue, c'est grave ! »

« Je vais pas me faire violer tous les jours par des pervers. Ils nous regardent bien les jambes en l'air, les parties intimes à l'air. »

Témoignages de plusieurs prisonnières
aux Baumettes, Noël 2020

Le combat de longue haleine qu'ont mené des proches de personnes mortes sous les coups des Élac et des ELSP, comme la famille Rousseau-Sissoko, et les révoltes collectives en prison menées par les prisonniers et prisonnières contre ces équipes nous rappellent que la dénonciation publique des agissements des Élac et des ELSP font partie de la lutte contre les violences pénitentiaires et l'armement des matons. Malheureusement, les ELSP ont un grand avenir devant elles, alors n'hésitez pas à nous tenir au courant de leurs agissements.

Après des années à l'isolement et des dizaines de transferts, Nathan est de ces prisonniers « ingérables » que l'administration pénitentiaire (AP) s'acharne à mater. Au bout de onze ans de placard dans toutes les taules pour mineurs et majeurs imaginables, il garde la niaque.

« J'ai fait 28 prisons différentes en tout, 36 transferts »

**Quartier d'isolement de Liancourt,
le 20 février 2024**

Salut L'Envolée,

C'est Nathan. J'ai plus trop l'habitude des interactions sociales, ça fait pas mal de temps que je suis au quartier d'isolement (QI), et parfois j'ai fait quelques mois dans les unités pour détenus violents (UDV), j'ai 25 ans, je suis au placard depuis 2013 septembre exactement. J'avais exactement 14 ans et 11 mois, et là, pour l'instant, ma date de sortie c'est le 11 septembre 2025 ; mais j'ai encore deux jugements pour violence, je suis au QI déjà pour ça et j'ai aussi quatre évasions, ça facilite pas.

Je suis au QI depuis octobre 2019, ça fait cinquante-deux mois, presque quatre ans et demi. J'ai tout fait, les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), les quartiers mineurs, les centres de jeunes détenus (CJD), la maison d'arrêt, le centre de détention, la maison centrale, les quartiers maison centrale (QMC), les centres pénitentiaires (CP)... En tout, ils m'ont baluchonné dans six directions interrégionales sur neuf dans toute la France, j'ai fait 28 prisons différentes en tout, 36 transferts. Y a des taules, j'y ai été deux fois sur la même peine, et j'en ai marre, en vrai. Ma famille est en région parisienne et en Normandie. Exemple : j'étais à Perpignan, Strasbourg, Nantes, et là je suis à Liancourt. À 22 ans, ils m'ont envoyé faire un stage à la soi-disant pire-centrale-de France-plus-sécuritaire-mes couilles : c'est éclaté, ma parole ! Au bout de neuf mois, je les ai fatigués et ils m'ont bougé au Mans. Mais genre, on m'a dit : « On arrive à te gérer nulle part, là-bas ils ont l'habitude de gérer des comme toi... » Ça a été pire, MDR !

Leur cinéma, ça sert à rien : je suis gentil comme y a pas ! Ma parole, y a pas plus gentil... Vous me verriez, vous en croiriez pas vos yeux : un ange descendu du ciel, vous diriez que tout ce qu'on dit sur moi est faux !

Cette lettre peut servir de petit message pour les braves détenus enfermés. Je vous souhaite de la force, à tous les frères, les sœurs, gardez le mental. Ce qui tue pas rend plus fort, oubliez pas. Petit dolé pour tenir bon en direct du vieux QI de ses morts de Liancourt – venez pas là, y a rien à gratter !

Nathan

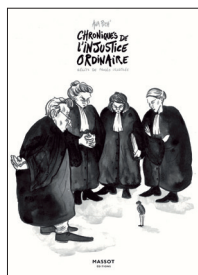
Les matons vont-ils raquer ?

Le 27 janvier 2022, trois matons ont été reconnus coupables de la mort de Sambaly Diabaté, survenue le 9 août 2016 à la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré (voir *L'Envolée* n° 55). Depuis leur mise en cause dans cette affaire, ils bénéficiaient de la « protection fonctionnelle », sorte d'assurance professionnelle de l'administration qui couvre ses fonctionnaires poursuivis au pénal et condamnés à des indemnités civiles dans l'exercice de leur fonction, considérant qu'ils n'ont pas commis de faute personnelle. Condamnés à payer chacun 54 000 euros de dommages et intérêts à la famille du défunt, les matons ont donc demandé à l'AP de régler la note – pénalités de retard en sus ! Mais pour une fois, cette dernière a laissé tomber ses sbires. Elle les a envoyés sur les roses. Du coup, ils sont censés payer ces 162 000 euros de leur poche. Ils ont saisi le tribunal administratif...

Les Baumettes – un guide pour les proches

À Marseille, le collectif PNP (Pour ne pas rester seul·es face à la prison) existe depuis quelques mois. Il est constitué de proches et de soutiens de prisonnier·es des Baumettes et de Luynes, et propose des rendez-vous tous les quinze jours, les vendredis entre 17 heures et 19 heures à L'Après M, 214, chemin de Sainte-Marthe dans le 14^e arrondissement, pour échanger des conseils et des astuces sur les parloirs, les permis de visite, les courriers... Il vient également d'éditionner un Guide à l'usage des proches de prisonnier·es des Baumettes, consultable sur sa page Instagram : [pnplesbaumettes](https://www.instagram.com/pnplesbaumettes).

pnplesbaumettes@riseup.net // tel : 07 51 23 26 05



Injustice ordinaire

Merci à Ana Pich pour les illustrations de ce numéro. Son livre, *Chroniques de l'injustice ordinaire*, qui illustre la violence judiciaire de la comparution immédiate, vient de paraître aux éditions Massot.

Instagram : [@ana.pich](https://www.instagram.com/ana.pich)

Injustice ordinaire (bis)

«

Après la fin du procès, quand j'ai été redescendu dans les cellules du tribunal, le commissaire de police est gentiment venu me voir et m'a dit : "J'espère que ça te servira de leçon." J'ai gentiment répondu : "Remets ton casque et retourne avec tes collègues, j'ai pas envie de te parler."

Thierry a été arrêté le 28 juin 2023 à Saint-Étienne pendant la première nuit de révolte qui a suivi la mort de Nahel, tué par la police. Amené tout droit au trou, Thierry en est sorti trois mois plus tard. Une fois dehors, il a raconté aux personnes venues le soutenir pendant son procès la violence des policiers, les dangereux conseils des avocats commis d'office et la roublardise des juges. Vous pouvez lire ou écouter son récit sur www.lenvolee.net ou sur www.infosprisonsaintetienne.over-blog.com/

LECTURES

Y a d'la mutinerie dans l'hertz avec L'Envolée radio !

IDF En direct tous les vendredis de 19 h à 20 h 30 et rediffusion le mercredi 8 h 30 sur FPP 106.3 FM / MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, MC de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien, Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau
Toulouse – lundi à 17 h 30 sur Canal Sud 92.2 FM / CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu # **Annonay** – jeudi à 21 h sur Radio d'Ici 106.6 FM # **Arras** – mardi à 21 h 30 sur Radio PFM 99.9 FM / CD de Bapaume, MA d'Arras # **Chambon-sur-Lignon** 105.7 FM et # **Yssingaux** 102 FM et # **Le Puy-en-Velay** 100.3 FM – dimanche à 12 h sur Radio FM 43 / MA du Puy-en-Velay # **Guingamp** – lundi à 22 h sur Radio Kreiz-Breizh 106.5 FM # **Marseille** – jeudi à 20h30 sur Radio Galère 88.4 FM / CP des Baumettes, Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, Tarascon, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles # **Massif des Bauges** – jeudi à 21 h sur Radio Alto 94.8 FM # **Montpellier** – dimanche à 12 h sur L'Eko des Garrigues 88.5 FM / CP de Villeneuve-lès-Maguelone, CRA de Sète # **Saint-Julien-Molin-Molette** – dimanche à 19 h sur Radio d'Ici 105.7 FM
Nantes – lundi à 16 h 30 sur Jet FM 91.2 FM / EPM d'Orvault
Podcasts – sur rfpp.net, lenvolee.net et toutes les plateformes de podcast

Centre pénitentiaire de Fresnes,
le 15 février 2024

S'il y avait seulement un moyen pour que les gens comprennent qu'il existe une nation entière de familles séparées, souvent à cause d'une seule erreur ! Ils croient que cela ne pourra jamais leur arriver, à eux ou à leurs proches.

Les femmes en prison veulent que leurs mots soient entendus. Elles veulent que les gens sachent qu'elles existent encore.

La vie en prison nous change : c'est un fait ! Les privations que nous endurons feront partie de nos vies quand nous sortirons.

Vous regardez à travers moi comme si je n'existais pas. Je suis un être humain. Pas un numéro d'écrou. Je suis une femme avec un cœur qui bat, je suis réelle, je suis une mère, une sœur, une amie... Une vraie personne ! Pas qu'un numéro.

Qu'importe les dégâts sur nos âmes déchirées : la volonté de continuer, de ne jamais laisser tomber et l'étincelle sont toujours en nous. On peut nous réduire en miettes et nous déchirer, nous aimerons et rirons toujours... même de ce numéro.

Merci pour vos pensées, la force et le courage que vous m'envoyez.

Bises,

BN